

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département du Pas-de-Calais  
Arrondissement d'Arras  
Canton d'Arras Nord

n°2023/06/43

Date de convocation  
14 juin 2023

L'an deux mil vingt trois  
le **LUNDI 26 JUIN 2023** à 18 Heures 00  
le **CONSEIL MUNICIPAL**, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la  
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage  
14 juin 2023

Nombre de conseillers

Exercice : 26  
Présents : 14  
Votants : 18

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET - Madame Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre  
CHARTREZ - Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Monsieur Stéphane FOURNIER - Madame  
Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA - Madame Sophie LOPEZ - Monsieur Fouad  
AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT - Madame Micheline  
LAURENT - Madame Corinne DOLLE - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Monsieur Alain CAYET  
Madame Christelle LEBAS qui donne procuration à Madame Ghislaine VALENTE  
Madame Astrid SAVARY qui donne procuration à Anne Caroline RATAJCZAK  
Monsieur Jean-Claude NOEL qui donne procuration à Monsieur Stéphane FOURNIER  
Madame Chantal DECOCQ  
Monsieur Philippe LEFEBVRE  
Madame Martine DUQUESNOY  
Monsieur Patrick BRUGUET  
Madame Audrey TISON  
Monsieur Thierry IMBERT  
Madame Sandrine SERGEANT  
Monsieur Hubert CHIVET

AU

Secrétaire de séance :  
Mme Sophie LOPEZ

**Objet : Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour l'achat d'un logiciel de gestion du centre social Chanteclair et du multiaccueil**

Monsieur le Maire expose :

Le centre social Chanteclair dispose d'un logiciel vétuste et non adapté aux besoins des services. La réécriture du projet de l'établissement met en avant des besoins en terme de suivi statistiques mais aussi de système d'adhésion du public. L'outil actuel ne permet pas de répondre à ces prérogatives de la CAF.

En parallèle, le multiaccueil a lui aussi besoin de faire évoluer son logiciel sur une nouvelle version plus élaborée donc plus couteuse.

Fort de ce constat et dans un esprit de mutualisation entre services et de diminution des coûts, plusieurs prestataires ont été rencontrés afin d'étudier les différents logiciels proposés.

Après étude et analyse, le logiciel Inoé du prestataire AIGA est retenu pour les 2 services.

Le montant total est de 9 277€ HT reprenant le logiciel, le module de pointage, la formation et la mise en service.

Considérant que la CAF du Pas de Calais peut apporter une aide à hauteur de 40 % pour l'acquisition de mobiliers, matériels d'activité, et logiciel à destination d'équipements bénéficiaires d'une prestation de service ordinaire, il vous est proposé d'autoriser Monsieur le Maire à :

- solliciter une subvention d'investissement auprès de la Caisse d'Allocations Familiales du Pas-de- Calais au titre de sa politique d'aides aux partenaires
- signer les pièces administratives et financières afférentes à l'exécution de cette délibération.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire  
Transmis en préfecture  
Saint Nicolas Lez Arras,  
Le 27 juin 2023

Le Maire,

Alain CAYET.

